

## CONTACTS

### Vous êtes candidat

Votre contact : Le PAIOS  
(Pôle Accueil, Information, Orientation, Sélection)  
Martine **PACQUEAU**, Chargée de Mission PAIOS  
Secrétaires PAIOS : **03 81 41 61 02**  
Séverine **CHAPOUTOT**, Karine **LAUZET**, Fabienne **SARRAZIN**

### Vous êtes employeur

Votre contact : La Filière  
Christine **COUDRAIS**, Responsable de Formation  
Secrétaire de Filière : **03 81 41 67 72**  
Bettina **VIVIAN**

## PERMANENCES

Une permanence est assurée :  
le mercredi de 12h30 à 17h30 **uniquement** sur rendez-vous



**Institut Régional du Travail Social**

1 rue Alfred de Vigny  
BP 2107

25051 BESANÇON CEDEX

**Fax : 03 81 41 61 39**

Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)



# EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISÉ

Niveau III



DIPLOME D'ÉTAT  
D'EDUCATEUR  
TECHNIQUE  
SPECIALISE  
(DEETS)

# Educateur Technique Spécialisé

## Un métier

L'éducateur technique spécialisé contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques de production au cours d'une prise en charge éducative et sociale en collaboration avec d'autres acteurs ; sociaux, médicaux, économiques...

L'éducateur technique spécialisé exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé, ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs publics et privés.

Il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes : en situation de handicap, en situation de dépendance, en souffrance physique ou psychique, en difficulté sociale et familiale, en voie d'exclusion, ou inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion.

## Une formation

**3 ans en alternance.**

### Pôle théorique

**1 200h (4 Domaines de Formation)**

**DF1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé : **350h**

**DF2** : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé :

- **1<sup>re</sup> partie** : Organisation de l'environnement d'apprentissage et de production : **300h**
- **2<sup>e</sup> partie** : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle : **150h**

**DF3** : Communication professionnelle en travail social

- **1<sup>re</sup> partie** : Travail en équipe pluriprofessionnelle : **100h**
- **2<sup>e</sup> partie** : Coordination : **100h**

**DF4** : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

- **1<sup>re</sup> partie** : Implication dans les dynamiques institutionnelles : **100h**
- **2<sup>e</sup> partie** : Travail en partenariat et en réseau : **100h**

### Pôle pratique

- **Formation en emploi** : 2 stages de 8 semaines hors structure employeur, auprès de publics différents
- **Formation à temps plein** : 56 semaines sur 3 ans
  - stage long de 32 semaines
  - stage de 12 semaines milieu ordinaire d'insertion professionnelle
  - stage de 12 semaines
- **Si deux années d'expérience professionnelle**
  - stage long de 32 semaines
  - stage(s) de 12 semaines

### - Si parcours partiel

- DF1 : 16 semaines de stage
- DF2 : 16 semaines de stage
- DF3 : 8 semaines de stage
- DF4 : 8 semaines de stage

## Un diplôme d'État

Le diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé est délivré aux candidats qui ont subi avec succès l'examen organisé par le Rectorat comprenant :

"- DC1 : Epreuve orale sur les pratiques professionnelles

- DC2 : 1<sup>ère</sup> partie : entretien sur l'organisation de l'environnement de travail.

- DC2 : 2<sup>ème</sup> partie : présentation et soutenance d'un mémoire

- DC3 : 1<sup>ère</sup> partie : entretien à partir d'un journal d'étude clinique

- DC3 : 2<sup>ème</sup> partie : élaboration d'écrits professionnels

- DC4 : 1<sup>ère</sup> partie : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

- DC4 : 2<sup>ème</sup> partie : épreuve orale sur le travail en partenariat et en réseau"

**Article 13 de l'arrêté du 18 mai 2009**

### Validation automatique

Les titulaires d'un diplôme, certificat et titre de niveau III de travail social peuvent bénéficier de validations automatiques ou allègement de DF ( cf. annexe IV de l'arrêté du 18 mai 2009)

## Voies d'accès et financements

**VAE** : Pôle Emploi si demandeur d'emploi, employeur si salarié.

**CIF, CAE, Contrats aidés, cours d'emploi** : employeurs ou OPCA

**Voie directe** : Conseil Régional

## Conditions d'accès à la formation

### Dispositions générales :

Arrêté du 18 mai 2009 :

Article 2 : « Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

Etre âgé d'au moins 18 ans à l'entrée en formation

### Dispositions particulières :

Circulaire DGAS/4A/DGESIP/2009/331 du 2 novembre 2009 : "les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III de travail social mentionné dans l'annexe 4 de l'arrêté du 18 mai 2009 sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité".

## Épreuves de sélection

### Épreuve écrite d'admissibilité :

**1 note sur 20 – Durée 4 h**

Le candidat décrira une séance de formation, de stage, d'apprentissage ou de production pour laquelle il est soit en situation d'apprenant soit en situation de formateur.

A partir de cette description, il traitera les questions imposées signifiées en début de l'épreuve.

### Épreuve orale d'admission :

**1 note sur 20 - Durée 30 minutes**

Présentation et soutenance devant un jury de deux personnes d'un écrit portant sur l'expérience professionnelle et/ou de formation.

Les épreuves de sélection sont spécifiques à cette filière.

### Dossier de candidature

Les dossiers d'inscription doivent être remplis en ligne sur notre site [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

Un poste informatique est à disposition des candidats à l'accueil à l'IRTS.